



L'assurance scolaire AXA assure les enfants et les étudiants tout au long de leur journée, où qu'ils soient.

La formule au choix, selon vos besoins

Les montants ci-dessous sont des plafonds par sinistre, sauf mention contraire

Formule Essentielle

9,90 €/an⁽¹⁾

Formule Intégrale

14,90 €/an⁽¹⁾

Les garanties en cas d'accident corporel (l'enfant ou l'étudiant s'est blessé)

		Formule Essentielle	Formule Intégrale
 Frais de soins	Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation ▪ Dont supplément pour chambre individuelle	Jusqu'à 4 000 € 500 € (25 €/j, max 20j)	Jusqu'à 8 000 € 750 € (25 €/j, max 30j)
	Frais de lunettes / lentilles	300 €	600 €
	Frais de prothèse ou d'appareillage ▪ Prothèse dentaire provisoire ▪ Prothèse dentaire définitive ▪ Appareil dentaire / orthodontique ▪ Appareil auditif et prothèse orthopédique	80 €/dent 200 €/dent 300 €/appareil 400 €/appareil ou prothèse	120 €/dent 400 €/dent 600 €/appareil 800 €/appareil ou prothèse
	Médecine douce ou alternative	50 €/séance (max 3)	50 €/séance (max 5)
 Transport pour soins	Frais de transport (en taxi, ambulance ou véhicule personnel)	300 € (dont 0,30 €/km en cas de véhicule personnel)	500 € (dont 0,30 €/km en cas de véhicule personnel)
 Soutien psychologique	Frais de consultations	50 €/séance (max 3)	50 €/séance (max 5)
 Capital déficit fonctionnel permanent	Capital	Dès 6 % de déficit fonctionnel permanent (voir détail dans les conditions générales)	Dès 6 % de déficit fonctionnel permanent (voir détail dans les conditions générales)
 Frais d'obsèques	Frais d'obsèques	4 000 €	4 000 €
 Maintien scolaire	Frais de conduite à l'école (pour une mobilité réduite d'au moins 5 jours)	-	650 € (max 30 €/j ou 0,30 €/km en cas de véhicule personnel)
	Frais d'aide pédagogique à domicile (à compter du 16 ^{ème} jour d'absence)	-	200 €/mois (max 10 mois)
 Garde à domicile	Frais de garde (pour une immobilisation de plus de 2 jours)	-	600 € (max 20j)

(1) Tarif annuel par enfant ou étudiant assuré au contrat, incluant l'option Protection harcèlement scolaire

Les options pour compléter la couverture

OPTION Protection Harcèlement scolaire (l'enfant ou l'étudiant est harcelé)

1 €/an⁽²⁾ (déjà inclus dans le tarif des formules)

 Protection juridique	Informations par téléphone Frais de procédure Frais d'assistance juridique	Voir détail dans les conditions générales
 Assistance psychologique par téléphone	Assistance par téléphone	3 séances téléphoniques
 Maintien scolaire	Frais de conduite à l'école (pour un besoin d'au moins 5 jours)	650 € (max 30 €/j ou 0,30 €/km en cas de véhicule personnel)
	Frais d'aide pédagogique à domicile (à compter du 16 ^{ème} jour d'absence)	200 €/mois (max 10 mois)

OPTION Protection des effets personnels (les affaires personnelles de l'enfant ou l'étudiant ont été volées ou endommagées lors d'un accident, d'un racket ou d'une agression)

4 €/an⁽²⁾

 Effets personnels	Frais de réparation ou de remplacement	1 200 €/an (max 2 sinistres /an) : ▪ 1 000 € pour les fauteuils roulants et les instruments de musique ▪ 200 € pour chaque autre bien
---	--	---

OPTION Responsabilité civile vie privée et Défense, Recours et Assistance (l'enfant ou l'étudiant cause des dommages à une autre personne)

6 €/an⁽²⁾

 Responsabilité civile vie privée et Défense	Indemnisation des dommages causés aux autres	20 000 000 € (voir détail dans les conditions générales) Franchise : 150 €
 Recours	Exercice du recours	15 000 € (voir détail dans les conditions générales) Seuil d'intervention : 450 €
 Assistance aux personnes	Assistance	Voir détail dans les conditions générales



(2) Tarif annuel par enfant ou étudiant assuré au contrat

Les éléments communiqués dans ce document le sont à titre purement informatif. Ils ne sont constitutifs d'aucun engagement contractuel. En cas de doute votre interlocuteur AXA habituel peut vous renseigner. Parce qu'il est essentiel d'assurer la protection de vos données nous nous engageons à garantir leur sécurité et leur confidentialité. www.axa.fr/configuration-securite/donnees-personnelles.html

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 • AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309. Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex • Juridica la filiale spécialisée en assurance de protection juridique d'AXA France S.A. au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 R.C.S. Versailles. Siège social : 1, place Victorien Sardou, 78160 Marly-le-Roi. **Entreprises régies par le code des assurances.**

